



«Le jardin est un être vivant. Tout le monde devrait lui permettre de vivre, et faire que nos villes deviennent des jardins ! ».

*Interview de Catherine Creuse, coordinatrice de l'association du Passe-Jardin
Propos recueillis par Sandra Decelle, septembre 2005.*

De quand datent les jardins ouvriers et familiaux ?

De la fin du XIX^{ème} siècle. L'un des fondateurs des jardins ouvriers est le Père Volpette. Il a fait en sorte, dans le Nord de la France, que les personnes qui venaient travailler à la ville puissent avoir des lopins de terre ouverts par les propriétaires des usines et qui leur soient accessibles. Il y avait donc souvent le tryptique : usine, habitation, lopin de terre. En 1894, à Saint-Etienne, est d'ailleurs née la première société française des jardins ouvriers. Depuis, les jardins ouvriers s'appellent les jardins familiaux. A Lyon, les premiers jardins ouvriers auraient été mis en place à Ecully. Plus tard, d'autres formes de jardin sont nées, notamment dans les années 70', quand la crise du pétrole a frappé le monde. Aux Etats-Unis, l'insalubrité, la pauvreté et l'insécurité étaient manifestes dans les grandes villes des Etats-Unis, et notamment à New York. En réaction, des habitants ont lancé des graines dans les terrains délaissés, dans les friches. Ils étaient surnommés les « Graines Guerrillas ». Petit à petit, ces terrains sont devenus des terrains communautaires. Trente ans plus tard, on dénombre dans cette ville 500 jardins de 100 m² à 600 m². Ils équivalent à des centres sociaux à l'extérieur mêlant interculturalité et intergénération.

Comment le concept américain de jardins partagés est-il arrivé en France ?

En 1995, des associations françaises, telles que l'association des jardins familiaux, celle des jardins d'aujourd'hui en Aquitaine, des cheminots, la ligue des Coins de terre, ont voulu voir de plus près et faire découvrir les jardins New-Yorkais. Elles ont, grâce au soutien de la Fondation de France, pu participer à la première assemblée générale des jardiniers d'Amérique du Nord à Montréal en 1997. A leur retour, les différentes associations ont décidé d'impulser une dynamique et de développer les jardins partagés dans différentes communes de France. Le réseau national se crée officiellement en 1997, lors du premier forum national qui aura lieu sur le thème « Jardinage et citoyenneté : le Jardin dans Tous ses Etats », nom actuel du réseau. C'est aussi à ce moment là qu'est née la charte du réseau : « la terre en partage ».

Que recouvre exactement le concept de jardin partagé ?

Le jardin partagé est avant tout un projet qui se réalise en concertation entre différents acteurs pour aménager un espace qui tient compte du besoin des habitants qui deviendront jardiniers. Le jardin révèle une forte gestion participative. Il faut dès le départ une animation du projet pour assurer sa pérennité. Le projet doit respecter son environnement et son intégration dans le paysage. Un jardin partagé, c'est aussi laisser les habitants se saisir de leur territoire. C'est un lieu de débat, un lieu où l'on organise des moments de rencontre pour jardiner, pour du bien-être et de la convivialité. Les jardins partagés se différencient des jardins familiaux qui sont davantage fermés. Les listes d'attentes pour obtenir un lopin de terre sont grandes alors qu'un jardin communautaire peut permettre d'accueillir 80 personnes sur 400 m². Le jardin partagé est un défi collectif : celui de faire ensemble et de partager ensemble dans une société de plus en plus individualiste. Comme le dit l'architecte-paysagiste Gilles Clément : « jardinons du plus petit lopin de terre jusqu'à notre planète ». Le jardin partagé a en effet pour ambition de préserver à une échelle modeste la nature, le cadre de vie et l'environnement, la relation de l'homme à l'autre et avec lui-même. C'est aussi un lieu de mixité sociale.

Quelles sont les caractéristiques pratiques de ces jardins ?

Ce sont des jardins ouverts et néanmoins clôturés, qui se situent entre les jardins publics et privés. Ce type de jardin évolue entre ces deux approches sur le chemin de la participation. Par principe, si tôt que quelqu'un se trouve dans le jardin, il est possible d'entrer. La clôture est symbolique, parfois elle est haute. Elle empêche les chiens de rentrer sans leur maître. Le fonctionnement interne est prévu par les jardiniers. Le jardin doit être adapté à tous. Cela va de la porte d'entrée qui est assez large aux outils. Les jardiniers trouvent et réfléchissent ensemble à des outils adaptés.

Comment sont gérés les difficultés relationnelles quand elles se présentent ?

Par des discussions. Généralement les gens trouvent des compromis lorsqu'il y a des conflits d'usage. Il y a toujours des petits problèmes mais qui se règlent avec le temps. Je constate que les jardiniers sont des gens patients. Le jardin étant construit collectivement, il y a un apprentissage à la citoyenneté et cela modifie la vision du monde.



Comment le passe-jardin favorise-t-il la création de ces jardins ?

Les habitants nous contactent. Nous sommes financés par le Grand Lyon pour accompagner de l'idée à la réalisation. Ensuite, nous restons en lien tout au long de l'existence du jardin qui devient l'un des points d'ancrage du réseau. Aujourd'hui on dénombre 40 jardins partagés dans le Grand Lyon et en décembre 2005 ont lieu les premières assises des jardins partagés.

Comment obtenir un terrain dans un contexte où le moindre espace est convoité par les promoteurs ?

Il faut savoir qu'un jardin partagé peut démarrer d'une simple fissure, au bord d'une fenêtre, jusqu'à un terrain de plusieurs centaines de mètres carrés. Cela peut même être un village entier ! On parle alors de fleurissement partagé. C'est le cas de Jardingue (jardin collectif dans le 5ème arrondissement de Lyon). Les habitants se sont regroupés et ont négocié avec le service de la voirie de pouvoir utiliser des fissures de terre au milieu du bitume. Ce sont donc souvent des délaissés ou des friches urbaines qui sont utilisées, des terrains qui ne sont pas voués à la construction sinon on parle de « jardins nomades ». C'est le cas de Brin d'Guill dans le 7ème arrondissement de Lyon qui a ouvert au printemps 2005. Il mesure 80m². Un projet immobilier est prévu sur l'ensemble d'un îlot. Le jardin est donc amené à se déplacer au fur et à mesure de la construction des immeubles. Les habitants ont donc décidé de mettre le jardin sur palettes pour le déplacer. A terme il est prévu qu'il y ait un jardin public dans lequel le jardin partagé sera intégré.

Le jardin du Vert Luizet à Villeurbanne a dû être délogé, comment cela s'est-il passé ?

Tout le jardin a été déterré pour être replanté deux cent mètres plus loin. La ville s'est chargée de cette opération. En effet, les villes se rendent compte que ce sont des équipements sociaux qui sont aussi importants qu'une crèche, un gymnase ou un terrain de basket. Cela dit, le déménagement n'a pas été évident techniquement, la négociation avec la mairie a été difficile.

Comment démarrent les projets et quel est le périmètre moyen d'influence d'un jardin partagé ?

L'initiative vient souvent de deux à trois personnes puis un appel à projet est fait pour que les habitants du quartier qui résident autour de l'espace considéré puissent y participer s'ils le souhaitent. Le nombre de personnes n'est pas proportionnel à la taille du jardin, cela dépend de la forme de l'habitat et du quartier. Il n'y a pas de logique particulière à l'exception de celle qui consiste à faire ensemble et que plus on sera nombreux mieux ce sera ! Le passe-jardin ne donne pas d'indication pour restreindre le nombre de personnes en lien avec un jardin. Une distribution de cinq cent tracts aboutit généralement à regrouper une quinzaine de personnes.

Existe-t-il une limite au nombre de jardins qui pourraient fleurir dans l'agglomération ?

Non, nous estimons qu'il n'y a pas de limite. L'habitant s'adapte aux possibilités qui lui sont offertes ; l'envie est plus forte. Les gens vont même jusqu'à introduire leurs plantes dans les plantations réalisées par la ville. L'habitant prend en main son cadre de vie, il souhaite participer à son aménagement. Certaines villes se rendent compte qu'elles gagnent en embellissement sans augmenter leur personnel car l'entretien de ces espaces est assuré par les habitants eux-mêmes. Généralement, la ville met l'eau à disposition. L'habitant est responsabilisé et devient acteur. Le jardin est un être vivant. Finalement, tout le monde devrait lui permettre de vivre, et faire que nos villes deviennent des jardins !

Qu'est-ce qui motive l'habitant à créer un jardin au fond ?

Le jardin est un prétexte à se rencontrer et à être acteur dans son environnement. Je peux agir par rapport à mon environnement. Le jardin permet une prise de conscience de l'impact de son action sur son cadre de vie, il permet aussi de prendre du plaisir à faire ensemble. Il y a toujours des gens qui ont un bout d'expérience à transmettre aux trois quarts des personnes qui n'ont jamais touché au jardinage et qui craignent de ne pas savoir jardiner. On arrive toujours à trouver des personnes qui détiennent ce type de savoir-faire et de connaissances. Les gens expérimentent. La récolte est d'ailleurs un moment fort sur le plan émotionnel, et l'on constate que certains habitants ne récoltent pas ce qu'ils ont fait pousser.

En dehors des jardins d'habitants, quels types de jardins existe-t-il ?

Il existe les jardins pédagogiques, souvent en relation avec des centres sociaux ou les écoles, des jardins d'insertion sociale, souvent pilotés par la ville et les jardins d'habitants qui finissent par se structurer en association, au bout d'un an généralement. Les jardins d'insertion sont un peu différents des autres. Les jardiniers sont en même temps producteurs. Ils ont un terrain collectif et se partagent la récolte. Ce type de jardins rentre dans un projet de vie. Ils demandent une véritable animation.



Qu'est-ce que le réseau de jardins partagés en Rhône-Alpes ?

C'est une dynamique d'échanges. Il soutient le développement des jardins partagés. Le passe-jardin est animateur de ce réseau. Il a pour but de créer des liens entre acteurs, de mutualiser des savoir-faire. Il a pour vocation de représenter les jardins partagés auprès des élus, des techniciens et des autres réseaux. Le réseau regroupe aujourd'hui un collectif d'associations. Par ailleurs, des jardins partagés se créent sans l'intervention du passe-jardin et ne font dès lors pas formellement parti du réseau. C'est le cas de Côté Jardin ou du jardin collectif de Tassin la Demi-Lune. Il en est de même pour la Maison du Citoyen de Villeurbanne.

Estimez-vous que la situation du réseau est meilleure en Rhône-Alpes qu'ailleurs ?

Oui, tout à fait. De nombreuses associations en France constatent le paradoxe entre une demande grandissante des habitants et les difficultés à trouver les moyens nécessaires pour fonctionner et animer le réseau de leurs régions. En conséquences un certain nombre d'associations sont dans l'obligation de réduire leurs effectifs, voire de fermer leur porte par manque de soutien financier. En Rhône-Alpes, la situation est très bonne et il existe en plus une reconnaissance du Grand Lyon.

Pourquoi le Grand Lyon s'implique-t-il autant dans cette démarche selon vous ?

Historiquement, parce qu'une chargée de mission de la Mission Ecologie a su convaincre son Directeur de et son élu référent de l'intérêt de ce type de projet. En 2000, il y avait une recherche d'actions à l'échelle de l'agglomération en matière d'écologie urbaine. Un croisement s'est produit entre la charte de la participation du Grand Lyon et la charte de fonctionnement du jardin le Vert Luizet en 2001. Le terrain était au Grand Lyon. Les habitants ont donc interpellé l'institution sur l'importance de ce genre de projet.

Quelles sont les actions concrètes mises en oeuvre par le réseau aujourd'hui ?

Le réseau organise des «visites-plaisirs» et des «visites-découvertes». Cette année, nous prévoyons une visite de jardins Zen, pour le plaisir des yeux et des sens. Elles se déroulent généralement sur une journée. Nous avons comme projet d'aller voir de nouveau les jardins d'Amérique du Nord. Nous organisons aussi des «rencontres-échanges», six par an environ, des rencontres -chantiers aussi. Pour cela, nous faisons un appel à contribution pour que les jardins accueillent ces moments forts du réseau. Des ateliers peuvent être organisés. Nous souhaiterions à terme que les rencontres se fassent sans le Passe-Jardin et directement entre les membres du réseau.

Quels sont les projets du passe-jardin dans l'avenir ?

Nous souhaitons développer des «rencontres-formations ». De plus en plus de jardins nous sollicitent pour animer des jardins partagés. Un nouveau métier est en train d'émerger : celui d'animateur de jardins partagés. Intervenant, dans le champ de la médiation, des reconversions sont possibles pour des animateurs qui ont travaillé dans des centre sociaux. La Présidente du Passe-Jardin oeuvre auprès des services de l'Etat pour que cette activité soit reconnue dans le référentiel des métiers. Depuis deux ans, sept personnes ont suivi une formation pour devenir animateur de jardins. Nous souhaitons aussi que les jardins soient ouverts à tous, dès le départ du projet, et notamment aux personnes handicapées. En 2006, nous allons organiser une journée de sensibilisation auprès des services des espaces des communes du Grand Lyon pour leur faire découvrir les jardins partagés. En effet, ils ont l'impression qu'on leur demande du travail en plus car ils sont amenés à intervenir sur la conception et l'aménagement de certains espaces (mise en place de clôtures, fourniture de la terre, de l'eau). Ces personnels doivent être associés en amont au projet.

Quelle est la place des élus dans ce type d'initiative ? Et comment réagissent-ils face aux désirs des habitants ?

Quand il y a une initiative de la part d'habitants, ils ne pensent pas forcément à en parler au politique. C'est pourtant lui qui soutiendra le projet au niveau de la ville et qui pourra représenter les jardins au niveau des politiques publiques. Cela montre qu'il existe une volonté des élus de le faire. Ils sont incontournables et peuvent aussi s'opposer à ce type de projet. Même s'il y a des conflits qui peuvent naître, des arbitrages et des négociations se font. C'est le rôle du Passe-Jardin d'œuvrer à cela, d'intercéder auprès du politique.

Quels liens existent-ils entre les jardins partagés et les autres jardins publics ?

Certains jardins publics adoptent les principes des jardins partagés en leur sein : Lacroix-Laval a ouvert un jardin potager pour les usagers du parc, ils ont organisé un espace pour les handicapés moteurs. Le jardin botanique nous a prêté la maison des fleurs de Gerland pour une manifestation.

Que recouvre la Charte du jardinier éco-responsable que vous avez mise en place ?

Elle va éduquer à l'environnement les nouveaux jardiniers amateurs. Cette charte est un état d'esprit et une



Millénaire3

Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

démarche. Elle comprend des clauses pour respecter l'environnement à partir du jardin. Les associations présentes dans l'agglomération vont la faire vivre. Par exemple, le jardin des Allivoz, OIKOS pour les abris de jardin, proposent déjà des contenus pour la compléter. Cette charte bouge et il faut qu'elle bouge. En tout cas, nous ne voulions pas créer un poste pour la réaliser. Nous souhaitons que les acteurs tels que Arthropologia, Côté Jardin, les Cultivateurs, Naturama, etc., se l'approprient.